

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2021
Convocation faite
Le 6 juillet 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le lundi douze juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n° 2021-07-146), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-07-127), MM. Fabien BONFILS (à partir du point n° 2021-07-127), Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n° 2021-07-147, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON (jusqu'au point n° 2021-07-126), M. Fabien BONFILS (jusqu'au point n° 2021-07-126).

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2021-07-133 Financement étude de faisabilité : réouverture de la ligne
BRUXELLES « Zaventem »-REIMS via GIVET-DINANT**

Considérant la fermeture de la ligne GIVET-DINANT le 11 novembre 2000,

Considérant l'intérêt stratégique transfrontalier de cette ligne,

Considérant les différents travaux réalisés pour la réouverture de cette ligne,

Considérant les différents travaux de la ligne GIVET-CHARLEVILLE- MÉZIÈRES,

Vu la déclaration d'intention signée entre le Ministre des Affaires Étrangères français et le Ministre Fédéral belge des transports,

Vu la signature du Pacte Ardennes le 15 mars 2019, entérinant la volonté de l'État et du Conseil Régional de réaliser une étude sur l'opportunité de cette liaison ferroviaire,

Considérant l'accord de coopération quadripartite belge (Fédéral, Région Wallonne, Région Flamande ainsi que la Région BRUXELLES Capitale) sur les investissements ferroviaires stratégiques signé en juillet 2018,

Considérant la nécessité de financer cette étude à hauteur de 300 000 €,

Considérant que cette étude comportera une étude d'attractivité pour les voyageurs, une analyse de la faisabilité technique de la réouverture d'une ligne ferroviaire et la création d'un cheminement piétons-cyclistes à côté de la ligne ferroviaire, de type RAVEL,

Considérant la nécessité de créer un Comité de Pilotage,

Entendu M. Fabien BONFILS, s'interroger sur l'absence de financement du Département et de la Région,

Entendu le Président lui répondre que le Département n'est pas compétent en matière de Transport, et ajoute que la Communauté n'a pas, pour l'instant, sollicité la Région afin de ne pas perdre de temps sur la mise en place de l'étude,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de financer, une étude de faisabilité à hauteur de 300 000 € pour la réouverture de la ligne BRUXELLES « Zaventem » - REIMS via GIVET-DINANT,
- * **désigne** M. Bernard DEKENS, M^{me} Dominique FLORES et M. Robert ITUCCI au Comité de Pilotage qui sera constitué pour le suivi de l'étude,
- * **donne délégation** au Président pour signer tout accord formel transfrontalier, concernant la ligne.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

